Forrmulaire à compléter et à retourner dans l'enveloppe T jointe, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postale

NOUS CONTACTER

Sur internet
www.cyodirect.fr

Par téléphone
0 811 900 402

Par courrier
Centre Service Clients
TSA 70 020
75 804 Paris cedex 08

Dans nos bureaux
Cyo – Veolia Eau
Agence de Cergy
13 rue de la Pompe
95 800 Cergy St Christophe

Les conseillers de Cyo sont à votre écoute

Cyo 0811 900 402
24h/24 - 7j/7
PRIX D'UN APPEL LOCAL À PARTIR D'UN POSTE FIXE

www.cyodirect.fr

Cyo est une société de Veolia Eau dédiée à la gestion du service de l'eau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

LA MENSUALISATION
du paiement de votre facture d'eau

Cyo Votre service de l'eau

CERGY-PONTOISE l'agglomération

UN SERVICE **SIMPLE ET PRATIQUE**

1. Tranquillité

Vous réglez vos factures d'eau sans avoir à y penser : vous ne risquez plus d'oublier de payer votre facture, même en vacances ou loin de chez vous. Vous évitez ainsi les pénalités de retard.

2. Simplicité

Vous recevez un échéancier de paiement avant la 1re échéance. Vos mensualités sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire ou postal. Vous pouvez modifier le montant des prélèvements prévus ou reporter une échéance sur simple appel, une fois par an.

3. À votre rythme

Vous échelonnez le paiement de vos factures en versements mensuels.

4. Économie

Ce service vous permet d'économiser les frais d'envoi de vos paiements.

MODE D'EMPLOI POUR VOTRE MENSUALISATION

Retournez le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique ci-joint. Un échéancier vous est adressé dès la prise en compte de votre demande, avec les dates et le montant des échéances qui seront prélevées.

Vous pouvez ainsi répartir vos dépenses d'eau potable sur toute l'année pour équilibrer votre budget.

Un suivi de votre consommation pendant l'année

Votre consommation d'eau est facturée tous les 3 mois. Les 3 premières factures tiennent compte de votre consommation et des prélèvements mensuels enregistrés. Ces factures ne vous sont pas envoyées : vous pouvez les consulter dans votre espace client sur le site cyodirect.fr ou en faire la demande au service client de Cyo.

Vous pouvez surveiller votre consommation tout au long de l'année.

Le bilan de votre consommation

A l'issue du cycle de mensualisation, vous recevez votre quatrième facture trimestrielle. En plus du détail de vos consommations pour le trimestre écoulé, elle vous indique au verso les montants des factures intermédiaires et des acomptes déjà perçus.

Si le solde final est négatif, il est à payer ou sera reporté dans votre prochain plan de mensualisation.

En cas de solde positif, le montant vous est remboursé par virement s'il est supérieur à 15€ou déduit de vos prochaines factures.

Vous recevez également un courrier récapitulatif de la période écoulée précisant le nouvel échéancier pour l'année à venir.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

☐ **Je souhaite bénéficier du prélèvement bancaire chaque mois, dans le cadre du dispositif de mensualisation et en accepte les termes et conditions d'exécution**

Numéro national d'émetteur : 543071

Le titulaire du compte

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Adresse mail : .....

Référence client : ⌴ ⌴ ⌴ ⌴ ⌴ ⌴

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements demandés par Cyo.
En cas de litige sur un règlement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement à Cyo.

Le compte à débiter

⌴⌴⌴⌴⌴ ⌴⌴⌴

Code établissement **Code guichet**

⌴⌴⌴⌴⌴⌴⌴⌴⌴⌴ ⌴⌴⌴

N° de compte **Clé RIB**

Nom et adresse postale de votre banque, centre de chèque postal ou caisse d'épargne

.....

.....

Fait à ....., **le** .....

Signature